



**KPMG Audit**  
Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris la Défense Cedex  
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 68 68  
Télécopie : +33 (0)1 55 68 73 00  
Site internet : [www.kpmg.fr](http://www.kpmg.fr)

*Congés Intempéries BTP -  
Union des Caisses de France*  
**Rapport du commissaire aux comptes sur les  
comptes combinés**

Exercice clos le 31 mars 2017  
Congés Intempéries BTP - Union des Caisses de France  
24, rue de Dantzig - 75015 Paris  
*Ce rapport contient 29 pages*  
Référence : LG-174-85



**KPMG Audit**  
Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris la Défense Cedex  
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 68 68  
Télécopie : +33 (0)1 55 68 73 00  
Site internet : www.kpmg.fr

## **Congés Intempéries BTP - Union des Caisses de France**

Siège social : 24, rue de Dantzig - 75015 Paris

### **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes combinés**

Exercice clos le 31 mars 2017

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 mars 2017 sur :

- le contrôle des comptes combinés de l'association Congés Intempéries BTP – Union des Caisses de France, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes combinés ont été arrêtés par votre Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## **1**

### **Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes combinés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes combinés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes combinés de l'exercice sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la combinaison.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans l'annexe aux états financiers combinés de l'association Congés Intempéries BTP – Union des Caisses de France :

- la note 7 « Provisions pour risques et charges » des « Notes relatives au bilan combiné » rappelle que les provisions pour indemnités de départ en retraite ont été comptabilisées partiellement conformément à l'option prévue à l'article 9, 3ème alinéa du Code de Commerce.

## **2 Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

Les valeurs mobilières de placement font l'objet d'une évaluation selon la méthode décrite dans la note « Principes comptables » de l'annexe aux états financiers combinés au paragraphe 5 « Trésorerie et valeurs mobilières de placement ».

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié le caractère approprié de la méthode comptable visée ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe des comptes combinés et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes combinés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

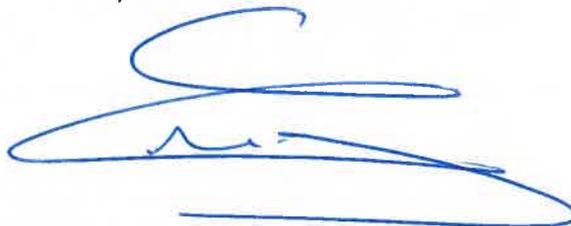
## **3 Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport financier de l'association Congés Intempéries BTP – Union des Caisses de France.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes combinés.

Paris La Défense, le 15 décembre 2017

KPMG Audit  
Département de KPMG S.A.



Laurent Genin  
Associé



# Comptes combinés au 31 mars 2017





# SOMMAIRE

	Pages
<b>BILAN COMBINÉ</b>	
BILAN (ACTIF)	1
BILAN (PASSIF)	2
<b>COMPTE DE RÉSULTAT COMBINÉ</b>	3
COMPTE DE RÉSULTAT (PAR NATURE)	4
<b>ANNEXE</b>	5 - 21



# BILAN COMBINÉ



## BILAN - ACTIF COMBINÉ

Montants exprimés en k€

ACTIF COMBINÉ	Notes	31-mars-17			31-mars-16
		Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>1</b>				
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>					
Logiciels, droits et valeurs similaires		63 479	35 565	27 914	26 846
Autres immobilisations incorporelles		3 157	3 157	-	1
Immobilisations incorporelles en cours		7 010	-	7 010	6 067
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		19	-	19	-
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>					
Terrains - Agencements et aménagements de terrains		20 537	698	19 840	19 869
Constructions		90 098	46 956	43 142	45 215
<b>Autres immobilisations corporelles</b>					
Matériels et outillages spécialisés		3 096	3 048	48	66
Installations générales, agencements, aménagements divers		14 503	12 531	1 972	2 204
Matériel de transport		874	634	240	286
Matériel et mobilier de bureau		9 869	8 924	945	1 042
Matériel informatique		10 113	8 267	1 846	1 613
Immobilisations corporelles en cours		83	-	83	87
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles		123	-	123	21
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>					
Participations et créances rattachées à des participations		2 977	170	2 807	2 942
Autres titres immobilisés		74	-	74	196
Prêts		1 193	-	1 193	1 396
Autres		399	241	158	185
<b>Total I</b>		<b>227 602</b>	<b>120 189</b>	<b>107 414</b>	<b>108 034</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>					
<b>COMPTE DE TIERS</b>	<b>2</b>				
Fournisseurs débiteurs, avances et acomptes versés sur commandes		174	-	174	206
<b>Adhérents et comptes rattachés</b>	<b>2</b>				
Adhérents et comptes rattachés		1 520 994	71 349	1 449 645	1 457 707
<b>Autres créances</b>	<b>2</b>				
Autres créances		2 074 273	9 589	2 064 684	1 351 075
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>3</b>				
Valeurs mobilières de placement		4 718 646	9 024	4 709 622	4 904 034
Disponibilités		806 823	-	806 823	580 121
<b>Total II</b>		<b>9 120 910</b>	<b>89 961</b>	<b>9 030 948</b>	<b>8 293 144</b>
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>	<b>4</b>				
Charges constatées d'avance		2 777	-	2 777	2 513
Charges réglées sur congés : exercice n + 1		80 892	-	80 892	75 906
<b>Total III</b>		<b>83 670</b>	<b>-</b>	<b>83 670</b>	<b>78 419</b>
<b>Fonds gérés</b>	<b>5</b>				
Fonds gérés		23 236	-	23 236	26 361
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III)</b>		<b>9 455 418</b>	<b>210 150</b>	<b>9 245 268</b>	<b>8 505 957</b>



## BILAN - PASSIF COMBINÉ

Montants exprimés en k€

PASSIF COMBINÉ	Notes	31-mars-17	31-mars-16
<b>FONDS PROPRES</b>	<b>6</b>		
Réserve légale		1 054	1 155
Réserve statutaire		513 042	461 054
Autres réserves		153 042	187 600
Report à nouveau		31 637	28 146
Résultat de l'exercice (excédent ou insuffisance)		86 398	1 304
<b>Total I</b>		<b>721 899</b>	<b>679 259</b>
<b>PROVISIONS</b>	<b>7</b>		
Provisions pour risques		5 454	3 474
<b>Provisions pour charges</b>			
Provisions pour indemnités de départ à la retraite		8 159	6 937
Provisions pour congés et charges restant dus		292 014	288 749
Provisions cotisations de retraite restant à rembourser aux employeurs		16 115	17 524
<b>Total II</b>		<b>321 742</b>	<b>316 683</b>
<b>DETTES</b>	<b>8</b>		
Emprunts et dettes financières diverses		113 557	24 216
Fournisseurs et comptes rattachés		8 750	5 785
<b>Adhérents créditeurs et comptes rattachés</b>			
Adhérents créditeurs		19 175	18 962
Dettes fiscales et sociales		799 727	272 370
Opérations avec les organismes professionnels		39 869	40 501
<b>Autres dettes</b>		624 139	617 438
<b>Total III</b>		<b>1 605 217</b>	<b>979 273</b>
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>	<b>4</b>		
Produits constatés d'avance		1 768	1 446
Cotisations appelées sur congés : exercice n+1		6 266 739	6 206 798
Cotisations émises sans engagement de congés		304 667	296 138
<b>Total IV</b>		<b>6 573 174</b>	<b>6 504 381</b>
<b>Comptes gérés</b>	<b>5</b>	23 236	26 361
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)</b>		<b>9 245 268</b>	<b>8 505 957</b>



# COMPTES DE RÉSULTAT COMBINÉ



## COMPTE DE RESULTAT COMBINÉ

Montants exprimés en k€

COMPTE DE RÉSULTAT COMBINÉ	Notes	2016/2017	2015/2016
Produits techniques		6 448 249	6 615 102
Reprises sur dépréciations des adhérents et autres débiteurs techniques		38 241	2 463
Reprises de provisions pour congés et cotisations de retraite restant à payer		282 179	261 750
Reprises de provisions pour risques et charges techniques		2 327	10 643
Transferts de charges techniques		292	35
<b>Produits techniques (I)</b>		<b>6 771 288</b>	<b>6 889 993</b>
Charges techniques		6 312 119	6 508 826
Dotations sur dépréciations des adhérents et autres débiteurs techniques		36 339	6 013
Dotations aux provisions pour congés et cotisations de retraite restant à		283 165	272 597
Dotations aux provisions pour risques et charges techniques		3 514	2 628
<b>Charges techniques (II)</b>		<b>6 635 136</b>	<b>6 790 064</b>
<b>RESULTAT TECHNIQUE (I-II)</b>	<b>9</b>	<b>136 153</b>	<b>99 929</b>
Autres produits de gestion courante		14 826	13 478
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		10 479	12 633
Transferts de charges d'exploitation		2 451	2 732
<b>Produits d'exploitation (III)</b>		<b>27 755</b>	<b>28 843</b>
Services extérieurs		23 875	22 186
Autres services extérieurs		20 154	22 703
Impôts et taxes		7 118	7 273
Charges de personnel		64 810	67 392
Autres charges de gestion courante		3 236	2 325
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		22 837	20 293
Impôts sur revenus d'exploitation ou financiers		4 032	4 376
<b>Charges d'exploitation (IV)</b>		<b>146 062</b>	<b>146 548</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (III-IV)</b>	<b>10</b>	<b>-118 307</b>	<b>-117 704</b>
Produits financiers		63 316	50 929
Reprises de dépréciations des comptes financiers		15 421	3 871
Transferts de charges financières		148	181
<b>Produits financiers (V)</b>		<b>78 885</b>	<b>54 980</b>
Charges financières		6 831	21 851
Dotations sur dépréciations des comptes financiers		3 391	17 175
<b>Charges financières (VI)</b>		<b>10 223</b>	<b>39 026</b>
<b>RESULTAT FINANCIER (V-VI)</b>	<b>11</b>	<b>68 662</b>	<b>15 954</b>
Produits exceptionnels		820	6 879
Reprise de provisions et dépréciations exceptionnelles		25	286
Transferts de charges exceptionnelles		-	-
<b>Produits exceptionnels (VII)</b>		<b>845</b>	<b>7 165</b>
Charges exceptionnelles		685	4 024
Dotations aux provisions et dépréciations exceptionnelles		270	16
<b>Charges exceptionnelles (VIII)</b>		<b>955</b>	<b>4 040</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)</b>	<b>12</b>	<b>-111</b>	<b>3 125</b>
<b>EXCEDENT (OU INSUFFISANCE) =</b>		<b>86 398</b>	<b>1 304</b>

## VENTILATION DU COMPTE DE RÉSULTAT COMBINÉ PAR NATURE

Montants exprimés en k€

COMPTES DE RÉSULTAT	2016/2017			2016/2017	2015/2016
	Congés	Intempéries	Autres	Total	Total
<b>COMPTES DE RÉSULTAT</b>					
Produits techniques	6 333 656	114 594	-	6 448 249	6 615 102
Reprises sur dépréciations des adhérents et autres débiteurs techniques	38 146	95	-	38 241	2 463
Reprises de provisions pour congés et cotisations de retraite restant à payer	282 179	-	-	282 179	261 750
Reprises de provisions pour risques et charges techniques	-	2 327	-	2 327	10 643
Transferts de charges techniques	292	-	-	292	35
<b>Produits techniques (I)</b>	<b>6 654 272</b>	<b>117 016</b>	<b>-</b>	<b>6 771 288</b>	<b>6 889 993</b>
Charges techniques	6 255 524	56 595	-	6 312 119	6 508 826
Dotations sur dépréciations des adhérents et autres débiteurs techniques	34 410	1 928	-	36 339	6 013
Dotations aux provisions pour congés et cotisations de retraite restant à rembourser	283 165	-	-	283 165	272 597
Dotations aux provisions pour risques et charges techniques	-	3 514	-	3 514	2 628
<b>Charges techniques (II)</b>	<b>6 573 098</b>	<b>62 037</b>	<b>-</b>	<b>6 635 136</b>	<b>6 790 064</b>
<b>RÉSULTAT TECHNIQUE (I-II)</b>	<b>81 174</b>	<b>54 979</b>	<b>-</b>	<b>136 153</b>	<b>99 929</b>
Autres produits de gestion courante	6 696	172	7 957	14 826	13 478
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	10 155	291	33	10 479	12 633
Transferts de charges d'exploitation	1 865	-	586	2 451	2 732
<b>Produits d'exploitation (III)</b>	<b>18 716</b>	<b>463</b>	<b>8 576</b>	<b>27 755</b>	<b>28 843</b>
Services extérieurs	13 619	551	9 705	23 875	22 186
Autres services extérieurs	17 601	314	2 239	20 154	22 703
Impôts et taxes	6 133	138	847	7 118	7 273
Charges de personnel	55 353	1 253	8 204	64 810	67 392
Autres charges de gestion courante	2 860	23	353	3 236	2 325
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	18 235	552	4 050	22 837	20 293
Impôts sur revenus d'exploitation ou financiers	4 032	-	0	4 032	4 376
<b>Charges d'exploitation (IV)</b>	<b>117 834</b>	<b>2 830</b>	<b>25 398</b>	<b>146 062</b>	<b>146 548</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION (III-IV)</b>	<b>- 99 117</b>	<b>- 2 367</b>	<b>- 16 822</b>	<b>- 118 307</b>	<b>- 117 704</b>
Produits financiers	60 203	3 112	1	63 316	50 929
Reprises de dépréciations des comptes financiers	15 391	30	-	15 421	3 871
Transferts de charges financières	-	-	148	148	181
<b>Produits financiers (V)</b>	<b>75 594</b>	<b>3 142</b>	<b>150</b>	<b>78 885</b>	<b>54 980</b>
Charges financières	5 994	691	147	6 831	21 851
Dotations sur dépréciations des comptes financiers	3 347	44	-	3 391	17 175
<b>Charges financières (VI)</b>	<b>9 341</b>	<b>735</b>	<b>147</b>	<b>10 223</b>	<b>39 026</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)</b>	<b>66 252</b>	<b>2 407</b>	<b>3</b>	<b>68 662</b>	<b>15 954</b>
Produits exceptionnels	799	-	21	820	6 879
Reprise de provisions et dépréciations exceptionnelles	25	-	-	25	286
Transferts de charges exceptionnelles	-	-	-	-	-
<b>Produits exceptionnels (VII)</b>	<b>824</b>	<b>-</b>	<b>21</b>	<b>845</b>	<b>7 165</b>
Charges exceptionnelles	625	-	60	685	4 024
Dotations aux provisions et dépréciations exceptionnelles	270	-	-	270	16
<b>Charges exceptionnelles (VIII)</b>	<b>895</b>	<b>-</b>	<b>60</b>	<b>955</b>	<b>4 040</b>
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)</b>	<b>- 71</b>	<b>-</b>	<b>40</b>	<b>- 111</b>	<b>3 125</b>
<b>EXCÉDENT (OU INSUFFISANCE) =</b>	<b>48 238</b>	<b>55 019</b>	<b>- 16 859</b>	<b>86 398</b>	<b>1 304</b>

# ANNEXE COMBINÉE



## RÉSEAU CONGÉS INTEMPÉRIES-BTP

### ANNEXE AUX ÉTATS FINANCIERS COMBINÉS

La présente annexe fait partie intégrante des états financiers combinés du réseau Congés Intempéries BTP (CI-BTP).

Les états financiers sont présentés en milliers d'euros (k€).

Ils se composent d'un bilan, dont le total s'élève au 31 mars 2017 à 9 245 268 k€ et d'un compte de résultat, présenté sous forme de liste, qui dégage un résultat combiné excédentaire de 86 398 k€.

L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période allant du 1<sup>er</sup> avril 2016 au 31 mars 2017.

#### FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

---

##### **1. Allocations familiales – Application d'un taux réduit**

Depuis le 1er janvier 2015, le taux de la cotisation d'allocations familiales fixé à 5,25 % est réduit de 1,8 point pour les salariés dont l'employeur entre dans le champ d'application de la réduction générale et dont les rémunérations ou gains n'excèdent pas 1,6 fois le SMIC annuel. A compter du 1er avril 2016, l'application du taux réduit a été étendue aux rémunérations annuelles inférieures ou égales à 3,5 fois le SMIC.

L'ACOSS a validé le principe de l'application aux caisses de congés du taux réduit de la cotisation « allocations familiales » ainsi que la méthode de régularisation.

Toutes les caisses du réseau ont mis en œuvre le dispositif et ont distingué dans leurs comptes les périodes suivantes :

- Pour les congés 2015, réglés entre le 1er janvier 2015 et le 31 mars 2016, la réduction du taux de 1,80% a été enregistrée en produits techniques sur exercices antérieurs. L'impact estimé dans les comptes combinés est de l'ordre de 37 m€.
- A compter du 1er avril 2016, toutes les campagnes congés sont concernées et bénéficient de la réduction qui s'impute directement sur le compte de charges URSSAF patronales.

##### **2. Rétrocession intempéries**

Le conseil d'administration de l'UCF du 31 mars 2017 a voté le principe d'une rétrocession à hauteur de 25% des cotisations chômage-intempéries de la 70ème campagne. L'impact dans les comptes combinés est de l'ordre de 39 m€.

### 3. Convention de trésorerie

Une nouvelle convention de trésorerie a été signée entre l'UCF et la BTP Banque le 8 novembre 2016. Elle prévoit la gestion des excédents de trésorerie sur un compte titres à l'actif en contrepartie d'un compte de découvert répliquant les positions. L'impact dans les comptes combinés est de l'ordre de 95 m€.

### 4. Carte d'Identification Professionnelle

La parution le 20 mars 2017 de l'arrêté relatif à la carte d'identification professionnelle a rendu effectif le déploiement de celle-ci. Rappelons que c'est le décret n°2016-175 du 22 février 2016 qui en avait confié la gestion administrative, technique et financière à l'Union des caisses de France.

L'impact dans ses comptes combinés de l'exercice est de l'ordre de 2 m€.

### 5. Caisse Antilles-Guyane

La caisse Antilles-Guyane n'a transmis aucune donnée à l'UCF dans le cadre de la combinaison des comptes de cet exercice (cf. développements dans paragraphe « Périmètre de combinaison »).

### 6. Evolution du Système d'informations Unique

Le conseil d'administration de l'UCF du 31 mars 2017 a décidé de faire évoluer une partie du SI Unique, en l'espèce le cœur de métier, par l'implémentation d'une nouvelle solution, SIRIUS.

## PERIMETRE DE COMBINAISON

---

Chaque entité du réseau Congés Intempéries BTP a approuvé son adhésion au périmètre de combinaison, au moyen d'une convention de combinaison qui a pris la forme d'une résolution adoptée par les conseils d'administration de l'UCF à compter du 2 juillet 2010.

Les modifications du périmètre des caisses territoriales, dans le cadre du projet AVENIR, ont entraîné une actualisation du périmètre de combinaison approuvée lors du conseil d'administration de l'UCF du 31 mars 2017.

Les modifications sont les suivantes :

- fusion de la caisse de Lille avec la caisse du Nord-Ouest, née d'une précédente fusion avec la caisse de Caen et de Rouen,
- fusion de la caisse de Reims avec la caisse Grand Est, née de fusions successives avec les caisses de Nancy, Mâcon puis Alsace et Metz,

- fusion des caisses de Nice et Montpellier avec la caisse de la région Provence, née d'une précédente fusion entre Marseille et Toulon pour former la caisse de la région Méditerranée,
- fusion de la caisse de Nantes avec celle de Rennes pour former la caisse du Grand-Ouest,
- fusion de la caisse de Limoges avec celle de Tours région Centre pour former la caisse du Centre-Ouest.

Le nombre d'entités combinées s'élève donc à la fin de l'exercice à 16 au lieu de 22 l'an passé.

Au 31 mars 2017, 5 caisses du réseau ont des participations dans 8 SCI.

A l'exception de 3 SCI dont le pourcentage de détention est inférieur à 20 % (c'est à dire absence d'influence notable), il existe 4 SCI dont le pourcentage est compris entre 25 % et 45 %, et une SCI dont le pourcentage de détention est supérieur à 95 %.

L'impact du retraitement en combinaison des 4 SCI au moyen de la méthode de la mise en équivalence et de celui par intégration globale de la SCI détenue à plus de 95 % étant respectivement jugés non significatifs (moins de 1 % de l'actif combiné), il a été décidé de n'intégrer aucune SCI au sein du périmètre de combinaison.

Code Entité	Entité	Lieu	Méthode de combinaison
-	UCF <sup>1</sup>	Paris	
01	TRAVAUX PUBLICS	Paris	IG <sup>3</sup>
02	ILE-DE-FRANCE	Paris	IG
04	NORD-OUEST	Rouen	IG
07	GRAND EST	Nancy	IG
12	RHONE-ALPES AUVERGNE	Saint-Priest	IG
15	REGION MEDITERRANEE	Marseille	IG
18	MOULINS	Yzeure	IG
20	SUD-OUEST	Toulouse	IG
23	CENTRE-OUEST	Tours	IG
24	GRAND-OUEST	Rennes	IG
27	SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES	Paris	IG
34	LA RÉUNION <sup>2</sup>	Saint-Denis	IG
35	MARTINIQUE GUADELOUPE GUYANE	Fort-de-France Abymes Cayenne	IG
40	GIE CEDIB	Lyon	IG
41	GIE CARCI-BTP	Yzeure	IG

<sup>1</sup> Entité combinante

<sup>2</sup> Clôture des comptes au 31 octobre 2016

<sup>3</sup> IG : Intégration Globale

### Traitement particulier de la Caisse Antilles-Guyane

Il a été retenu comme principe dans les comptes combinés arrêtés au 31 mars 2017 de conserver la position d'ouverture des comptes de cette caisse au 31 mars 2016.

## **PRINCIPES COMPTABLES**

Les comptes combinés 2017 du réseau Congés Intempéries BTP (CI-BTP) sont établis dans le respect des règles et principes comptables français et conformément au Règlement CRC n° 2002-12 entérinant l'avis CNC n° 2002-13 du 13 octobre 2002 relatif à l'élaboration des comptes combinés.

Les comptes combinés 2017 ont été arrêtés en appliquant les mêmes règles qu'en 2016.

Les méthodes de base retenues pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses et principes comptables suivants :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices ;
- méthode du coût historique ;

et conformément :

- aux règles comptables spécifiquement liées à l'activité du réseau et validées par le Conseil National de la Comptabilité (CNC) le 2 novembre 2006,
- et aux dispositions légales et réglementaires françaises (Règlements CRC n°99-01 et n° 2014-3 du 5 juin 2014).

Le réseau Congés Intempéries BTP (CI-BTP) a établi volontairement des comptes combinés au 31 mars 2017 qui couvrent une période de 12 mois.

### **1. Notion d'exercice comptable**

La notion d'exercice « comptable » est différente de la notion d'exercice « congés ».

En effet, l'exercice comptable enregistre toutes les opérations financières intervenues durant une période de 12 mois (y compris le report à nouveau de l'exercice précédent) en les ventilant selon les exercices « congés » concernés, à savoir :

- Exercices « clos » (c'est à dire antérieurs à l'exercice « bilan ») ;
- Exercice « bilan » (c'est à dire exercice en liquidation) ;
- Exercice « en cours » (c'est à dire postérieur à l'exercice « bilan »).

Le résultat de l'exercice comptable peut alors se décomposer en 2 parties :

- Résultat des exercices « clos » (c'est à dire reliquat du ou des exercices « bilan » antérieurs) ;
- Résultat de l'exercice « bilan » qui est le résultat de l'exercice congés à la date de l'arrêté comptable.

Il y a donc un décalage entre le millésime de la date de l'arrêté comptable et la date de l'exercice « congés ».

Ainsi l'arrêté des comptes au 31 mars 2017 correspond à la clôture des comptes de l'exercice congés 2016.

## 2. Notion d'exercice congés

L'exercice « congés » comprend 2 parties :

- La première partie a trait à l'appel des cotisations ;
- La seconde partie a trait à la consommation par les salariés de leurs droits à congés.

## 3. Immobilisations

### 3.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les immobilisations incorporelles sont amorties linéairement sur la durée estimée d'utilisation.

Les principales durées d'utilisation estimées sont les suivantes :

<i>Nature d'immobilisation incorporelle</i>	<i>Durée d'utilisation prévue</i>	<i>Taux d'amortissement pratiqué</i>
Logiciels	3 ans	33,33 %
S.I. Unique – Version centralisée Axinod	10 ans	10 %

#### 3.1.1 Création du logiciel SIU

Les coûts de création du logiciel et des projets qui y sont liés sont inscrits en « immobilisations en cours », en conformité avec les principes comptables édictés notamment par l'avis du CNC des 9 janvier et 29 avril 1987 relatif au traitement comptable des dépenses de logiciels créés à usage interne.

### 3.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition, selon les dispositions du Règlement CRC n°2004-06, soit le prix d'achat augmenté des frais accessoires ou à leur coût de production.

Les immobilisations corporelles sont amorties linéairement sur la durée estimée d'utilisation.

Les principales durées d'utilisation estimées sont les suivantes :

<i>Nature d'immobilisation corporelle</i>	<i>Durée d'utilisation prévue</i>	<i>Taux d'amortissement pratiqué</i>
Installations, agencements	5 à 10 ans	20 % à 10 %
Constructions	50 ans	2 %
Agencements intérieurs	7 ans	14,28 %
Matériel et mobilier de bureau	5 ans	20 %
Matériel informatique	3 ans	33,33 %

### 3.3 Immobilisations financières

La valeur brute des immobilisations financières est constituée par le coût d'acquisition hors frais accessoires. Lorsque celui-ci est supérieur à la valeur d'inventaire, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

## 4. Adhérents

Les créances sur les entreprises adhérentes sont enregistrées à leur valeur nominale. Une dépréciation des créances est constatée lorsque la valeur probable de recouvrement de celles-ci est inférieure à la valeur comptable.

## 5. Trésorerie et valeurs mobilières de placement

### 5.1 Disponibilités

Les comptes bancaires figurent au bilan selon leur solde débiteur ou créditeur, en « disponibilités » ou en « dettes financières ».  
En cas de fusion de comptes situés dans une même banque, la compensation est opérée.

## 5.2 Valeurs mobilières de placement

Les titres détenus en portefeuille sont inscrits à leur coût d'acquisition, constitué par le prix d'achat et les coûts d'achat directement attribuables. Ils sont valorisés au coût moyen unitaire pondéré.

Une dépréciation est constituée, le cas échéant, lorsque la valeur liquidative des placements devient inférieure à la valeur comptable.

## 6. Provisions

Les provisions au passif du bilan représentent des dettes dont le montant ou l'échéance est incertain.

Elles sont comptabilisées en présence d'une obligation supportée par le réseau, ayant pour origine une réglementation, une loi ou des clauses contractuelles antérieures à la clôture de l'exercice précédent et lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation.

Elles sont évaluées pour le montant estimé du décaissement.

## 7. Résultat exceptionnel

Les charges et produits exceptionnels sont constitués des éléments significatifs qui, en raison de leur nature, de leur caractère inhabituel et de leur non-réurrence ne peuvent être considérés comme inhérents à l'activité opérationnelle du réseau, tels que les cessions d'immobilisations...

## DÉTAIL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ AU 31 MARS 2017

Données en k€	IMMOBILISATIONS				AMORTISSEMENTS & DEPRECIATIONS				Valeur nette en fin d'exercice
	Valeurs brutes en début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeurs brutes en fin d'exercice	Cumulés en début d'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Cumulés en fin d'exercice	
Rubriques et postes									
Logiciels, droits et valeurs similaires	58 790	5 532	843	63 479	31 945	4 466	846	35 565	27 914
Autres immobilisations incorporelles	3 224	-	67	3 157	3 223	1	67	3 157	0
Immobilisations incorporelles en cours	6 067	5 868	4 925	7 010	-	-	-	-	7 010
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	-	19	-	19	-	-	-	-	19
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>68 081</b>	<b>11 419</b>	<b>5 836</b>	<b>73 664</b>	<b>35 167</b>	<b>4 467</b>	<b>913</b>	<b>38 721</b>	<b>34 943</b>
Terrains - Agencements et aménagements de terrains	20 548	4	15	20 537	680	37	9	698	19 840
Constructions	91 783	422	692	90 098	46 569	2 288	648	46 956	43 142
Matériels et outillages spécialisés	3 138	-	42	3 096	3 073	18	42	3 048	48
Installations générales, agencements, aménagements divers	13 119	1 533	198	14 503	10 915	1 753	185	12 531	1 972
Matériel de transport	882	76	84	874	596	117	79	634	240
Matériel et mobilier de bureau	9 935	242	309	9 869	8 894	343	312	8 924	945
Matériel informatique	10 063	1 151	1 003	10 113	8 450	908	1 000	8 267	1 846
Immobilisations corporelles en cours	87	50	54	83	-	-	-	-	83
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles	21	123	21	123	-	-	-	-	123
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>149 578</b>	<b>3 600</b>	<b>2 417</b>	<b>149 295</b>	<b>79 177</b>	<b>5 463</b>	<b>2 258</b>	<b>81 057</b>	<b>68 239</b>
Participations et créances rattachées à des participations	3 107	51	181	2 977	166	4	-	170	2 807
Autres titres immobilisés	196	30	28	74	-	-	-	-	74
Prêts	1 396	154	307	1 193	0	-	-	-	1 193
Autres	185	292	243	399	0	241	-	241	158
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>	<b>4 885</b>	<b>527</b>	<b>759</b>	<b>4 643</b>	<b>166</b>	<b>245</b>	<b>-</b>	<b>411</b>	<b>4 232</b>
<b>TOTAUX</b>	<b>222 543</b>	<b>15 545</b>	<b>9 011</b>	<b>227 602</b>	<b>114 510</b>	<b>10 175</b>	<b>3 171</b>	<b>120 189</b>	<b>107 414</b>

**Note 1. Actif immobilisé** (Voir tableau « *Détail de l'actif immobilisé* » ci-avant)

L'actif immobilisé est globalement stable par rapport à l'an passé, il n'enregistre pas de variations significatives.

**Note 2. Détail des créances**

Montants exprimés en k€

Libellés	31/03/2017	31/03/2016
Immobilisations financières	4 643	4 885
- Dépréciation des participations et/ou immob.	- 411	- 166
	<b>4 232</b>	<b>4 719</b>
Adhérents et comptes rattachés	1 520 994	1 532 165
- Dépréciation des adhérents	- 71 349	- 74 457
	<b>1 449 645</b>	<b>1 457 707</b>
Créances personnel	34	45
Organismes sociaux	2 052 194	1 338 440
Etat, impôts et taxes	42	23
Autres débiteurs	22 177	17 835
- Dépréciation des autres débiteurs	- 9 589	- 5 063
	<b>12 588</b>	<b>12 772</b>
Charges constatées d'avance	2 777	2 513
Charges réglées sur congés : exercice N+1	80 892	75 906
	<b>3 602 405</b>	<b>2 892 126</b>

1 Globalement, le montant des créances augmente de +0,7 Mds€ par rapport à l'an dernier, en raison notamment du versement des acomptes de charges sociales dans le cadre de la LFSS et des régularisations qui en découlent lors de la prise effective des congés (Pour rappel, la mise en place de cette loi implique un reversement immédiat des cotisations qui jusqu'au 1<sup>er</sup> avril 2015 étaient versées au moment du paiement des congés).

### Note 3. Valeurs mobilières de placement

#### Détail du portefeuille

*Données en k€*

LIBELLES	31/03/2017	31/03/2016
Obligations	51 353	66 445
Bons du Trésor et Bons de caisse à court terme	4 750	4 750
SICAV	754 989	808 148
FCP	2 706 202	2 819 608
TCN	-	11 150
Comptes à terme	202 139	286 287
Autres placements	984 244	911 702
Intérêts courus sur obligations, bons et valeurs assimilées	14 968	17 074
<b>Valeur brute =</b>	<b>4 718 646</b>	<b>4 925 163</b>
Provision pour dépréciation	9 024	21 129
<b>TOTAL (NET)</b>	<b>4 709 622</b>	<b>4 904 034</b>

Le portefeuille évolue à la baisse et reste impacté par les versements anticipés LFSS.  
 Au 31 mars 2017, la valeur de marché du portefeuille hors intérêts courus s'élève à 4,6 Mds€.

### Note 4. Charges et produits constatés d'avance

Les charges et produits constatés d'avance concernent essentiellement le montant des charges et produits techniques comptabilisés sur l'exercice comptable, mais concernant l'exercice congé 2016 (cf. Principes comptables 1. ci-avant sur la différence entre les exercices « comptable » et « congés »).

#### Charges constatées d'avance

*Données en k€*

LIBELLES	31/03/2017	31/03/2016
Charges constatées d'avance	2 777	2 513
Charges réglées sur congés : exercice n + 1	80 892	75 906
<b>TOTAL</b>	<b>83 670</b>	<b>78 419</b>

Produits constatés d'avance

<i>Données en k€</i>	31/03/2017	31/03/2016
<b>LIBELLES</b>		
Produits constatés d'avance	1 768	1 446
Cotisations appelées sur congés : exercice n + 1	6 266 739	6 206 798
Cotisations émises sans engagement de congés	304 667	296 138
<b>TOTAL</b>	<b>6 573 174</b>	<b>6 504 381</b>

Les comptes de régularisation passif sont stables par rapport à l'an passé.

**Note 5. Fonds gérés**

Ce compte représente les fonds gérés par l'UCF pour le compte de l'OPPBTP (Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics).

Les textes constitutifs de l'OPPBTP prévoient en effet que l'UCF (ex-Caisse Nationale de Surcompensation) assure la collecte des cotisations et le paiement des dépenses de l'OPPBTP.

A ce titre, des comptes financiers sont ouverts en banque au nom de l'UCF du réseau Congés Intempéries BTP.

Ces fonds figurent pour un montant identique à l'actif du bilan combiné sous la rubrique « Fonds gérés » et au passif sous la rubrique « Comptes gérés ».

**Note 6. Fonds propres**

Données en k€	Réserves			Report à nouveau	Résultat	Total des fonds propres
	légale	statutaire	autres			
Situation au 31/3/14 =	1 155	291 395	258 363	- 21 372	65 033	594 575
Affectation du résultat 13/14	-	79 564	- 52 150	37 619	- 65 033	- 0
Rétrocessions			-	3 501		- 3 501
Résultat au 31/3/15					98 082	98 082
Autres				- 215		- 215
Situation au 31/3/15 =	1 155	370 959	206 213	12 530	98 082	688 940
Affectation du résultat 14/15		90 095	- 17 233	20 810	- 93 672	- 0
Rétrocessions			- 425	5 195	- 4 410	- 10 030
Résultat au 31/3/16					1 304	1 304
Autres			- 957			- 957
Situation au 31/3/16 =	1 155	461 054	187 600	28 146	1 304	679 259
Affectation du résultat 15/16	- 101	93 569	- 29 740	- 59 782	- 3 945	- 0
Rétrocessions		- 41 581	- 4 817			- 46 398
Résultat au 31/3/17					86 398	86 398
Autres					2 641	2 641
Situation au 31/3/17 =	1 054	513 042	153 042	- 31 637	86 398	721 899

Sur l'exercice clos le 31 mars 2017, on note 2 types de rétrocessions (cf. Faits caractéristiques de l'exercice §1) :

- Sur cotisations congés : une caisse a effectué des rétrocessions pour un montant 7 m€ au titre de l'affectation de son résultat 2015/2016 préalablement à sa fusion avec une autre caisse,
- Sur cotisations intempéries : l'UCF a procédé à une rétrocession d'un montant de 39 m€ conformément à la décision votée par son conseil d'administration du 31 mars 2017.

## Note 7. Provisions pour risques et charges

Données en k€

NATURE	En début d'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	En fin d'exercice	
Provisions pour risques (technique & exploitation)	3 474	4 367	2 386	5 454	1
Provisions pour indemnités de départ à la retraite	6 937	2 669	1 446	8 159	2
Provisions pour congés restant dus	288 749	267 321	264 055	292 014	
Provisions pour cotisations de retraite restant à rembourser aux employeurs	17 524	15 551	16 960	16 115	
<b>TOTAUX</b>	<b>316 683</b>	<b>289 907</b>	<b>284 848</b>	<b>321 742</b>	

1 Au 31 mars 2017, les provisions pour risques concernent essentiellement l'UCF, pour la provision sur les cotisations PROBTP d'un montant de 3,5 m€ à payer au titre du 1<sup>er</sup> trimestre 2017 conformément aux règles comptables spécifiquement liées à l'activité de l'UCF et validées par le CNC le 2 novembre 2006.

2 11 entités comptabilisent leurs engagements. Au 31 mars 2017, le montant de la provision pour indemnités de départ en retraite comptabilisée s'élève à 8,2 m€. Conformément à l'option prévue à l'article 9, 3<sup>ème</sup> alinéa du Code de Commerce, les provisions pour indemnités de départ en retraite ont été comptabilisées partiellement.

## Note 8. Détail des dettes

Montants exprimés en k€

Libellés	31/03/2017	31/03/2016	
Emprunts et dettes financières diverses	113 557	24 216	1
Fournisseurs et comptes rattachés	8 750	5 785	
Adhérents créditeurs	19 175	18 962	
Organismes professionnels	39 869	40 501	
Dettes fiscales et sociales	799 727	272 370	2
Autres dettes	624 139	617 438	3
	<b>1 605 217</b>	<b>979 273</b>	

1 Ce poste comprend cette année un montant de 95 m€ de découvert bancaire lié à la gestion d'un compte titres à l'actif créé dans le cadre de la nouvelle convention de trésorerie signée par l'UCF et la BTP Banque (cf. Faits caractéristiques de l'exercice §1).

2 Ce poste est affecté par l'application de la LFSS qui modifie et décale le rythme de décaissement des dettes URSSAF auparavant réglées systématiquement le 15 du mois suivant.

3 Ce poste intègre le montant de la collecte de la taxe d'apprentissage à reverser à Constructys pour 94,8 m€. Rappelons que ce processus de collecte a été placé sous la responsabilité de l'UCF depuis l'exercice 2015/2016.

## NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT COMBINE

### Note 9. Résultat technique combiné

<i>Données en k€</i>		
<b>LIBELLES</b>	<b>Ex. 2016/2017</b>	<b>Ex. 2015/2016</b>
Cotisations	6 448 541	6 615 137
Reprises sur provisions à caractère technique	320 420	264 213
Reprises sur provisions pour risques et charges	2 327	10 643
<b>Produits techniques =</b>	<b>6 771 288</b>	<b>6 889 993</b>
Indemnités	6 304 453	6 501 807
Pertes sur créances irrécouvrables	7 665	7 019
Dotations aux provisions à caractère technique	319 503	278 610
Dotations aux provisions pour risques et charges	3 514	2 628
<b>Charges techniques =</b>	<b>6 635 136</b>	<b>6 790 064</b>
<b>RÉSULTAT TECHNIQUE</b>	<b>136 153</b>	<b>99 929</b>

Le résultat technique de l'exercice 2016/2017 progresse principalement en raison de l'allègement du taux d'allocations familiales qui permet à l'activité congés de progresser de +112 m€.

En ce qui concerne la branche intempéries, le résultat technique diminue de -76 m€ du fait notamment de la baisse des cotisations en lien avec la baisse des taux ainsi que de la hausse des remboursements effectués aux entreprises.

**Note 10. Résultat d'exploitation combiné**

<i>Données en k€</i>		
LIBELLES	Ex. 2016/2017	Ex. 2015/2016
Autres produits de gestion courante	14 826	13 478
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	10 479	12 633
Transferts de charges d'exploitation	2 451	2 732
<b>Produits d'exploitation =</b>	<b>27 755</b>	<b>28 843</b>
Services et autres services extérieurs	44 029	44 889
Impôts et taxes	7 118	7 273
Charges de personnel	64 810	67 392
Autres charges de gestion courante	3 236	2 325
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	22 837	20 293
Impôts sur revenus d'exploitation et financiers	4 032	4 376
<b>Charges d'exploitation =</b>	<b>146 062</b>	<b>146 548</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>- 118 307</b>	<b>- 117 704</b>

**Note 11. Résultat financier combiné**

<i>Données en k€</i>		
LIBELLES	Ex. 2016/2017	Ex. 2015/2016
Revenus des titres de placement	25 224	26 940
Plus-values sur cessions de titres de placement	37 678	21 614
Autres produits financiers	413	2 374
Reprises sur provisions à caractère financier	15 421	3 871
Transferts de charges financières	148	181
<b>Produits financiers =</b>	<b>78 885</b>	<b>54 980</b>
Moins-values sur cessions de titres de placement	6 625	21 654
Autres charges financières	206	197
Dotations aux provisions à caractère financier	3 391	17 175
<b>Charges financières =</b>	<b>10 223</b>	<b>39 026</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	<b>68 662</b>	<b>15 954</b>

1 Le résultat net de cession des titres de portefeuille correspond à un gain de + 31 m€ contre une perte de -0,4 m€ l'an passé.

**Note 12. Résultat exceptionnel combiné**

<i>Données en k€</i>		
LIBELLES	Ex. 2016/2017	Ex. 2015/2016
Prix de cession des immobilisations	31	6 015
Autres produits exceptionnels	789	864
Reprises de provisions à caractère exceptionnel	25	286
<b>Produits exceptionnels =</b>	<b>845</b>	<b>7 165</b>
Valeurs nettes comptables des immobilisations cédées	85	3 417
Autres charges exceptionnelles	600	606
Dotations aux provisions à caractère exceptionnel	270	16
<b>Charges exceptionnelles =</b>	<b>955</b>	<b>4 040</b>
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>- 111</b>	<b>3 125</b>

Le résultat exceptionnel ne présente pas de remarque particulière.

Il correspondait à la cession des immeubles de deux anciennes caisses sur l'exercice passé.

**AUTRES INFORMATIONS**
**Engagements hors bilan**

En matière d'indemnités de départ en retraite et sur la base des informations collectées au sein du réseau CI-BTP :

- 3 entités ont souscrit des assurances afin de couvrir leurs engagements au titre des indemnités de départ à la retraite de leurs salariés,
- 11 estiment et comptabilisent dans leurs comptes leurs engagements en matière de départ à la retraite (8,2 m€),
- 1 estime ses engagements en matière de départ à la retraite (826 k€),
- 1 entité n'a pas communiqué de données cette année (cf. Faits caractéristiques de l'exercice §1).



### **Effectif temps plein (ETP)**

---

Sur la base des informations collectées au sein du réseau CI-BTP, l'ETP moyen annuel est de 935 salariés au titre de l'exercice 2017 contre 955 salariés au titre de l'exercice précédent.

### **Tableau des flux de trésorerie (TFT)**

---

Conformément à l'exemption du 2 novembre 2006 accordée par le Conseil National de la Comptabilité, l'élaboration de ce tableau ne constitue pas une obligation.

### **Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice**

---

Néant